



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
 DÉPARTEMENT DU GARD
 COMMUNE D'AIGUES-MORTES
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM-2026-72

SÉANCE MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 01/10/2026
 Notifiée aux élus le : 01/10/2026
 Date de l'affichage : 01/10/2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEPT OCTOBRE à 15H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS : Maryline POUGENC – VERNHES Luc – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Serge PINQUIER – Nathalie CAVAILLÉ – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BONATO – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Amélie MARTORELL – Christian LAPISARDI – Patricia VAN DER LINDE

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MORRA

OBJET : BUDGET PRICIPAL COMMUNE
 DÉCISION MODIFICATIVE N°3

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

Afin de prendre en compte les ajustements en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, il convient de proposer la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Désignation	Dépenses		Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
657363 – Subvention de fonctionnement au CCAS	0.00 €	200.00 €	73174 – Taxe locale	-65 000.00 €	0.00 €
65888 – Autres charges diverse de gestion courantes	0.00 €	21 600.00 €			
Total chapitre 65	0.00 €	21 800.00 €	Total chapitre 731	-65 000.00 €	0.00 €
6615 – Intérêts des cptes courants et de dépôts créditeur	0.00 €	13 400.00 €	74751 – Participation GFP de rattachement	0.00 €	100 000.00 €
Total chapitre 66	0.00 €	13 400.00 €	Total chapitre 74	0.00 €	100 000.00 €
673 – Titres annulés	-200.00 €	0.00 €			
Total chapitre 67	-200.00 €	0.00 €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	-200.00 €	35 200.00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	-65 000.00 €	100 000.00 €

INVESTISSEMENT					
Désignation	Dépenses		Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Hors opération					
2188- Autres immobilisations corporelles	-7 458.00		13251 -Subv non transférable GFP de rattachement	0.00 €	100 000.00 €
			1328 Autres subv d'investissement	-100 000.00 €	0.00 €
TOTAL CHAPITRE 21	-7 458.00 €		Total chapitre 13 hors opération	-100 000.00 €	100 000.00 €
Opération 49					
			1323 – Subv non transférable Département	0.00 €	630.00 €
			Total opération 49	0.00 €	630.00 €
Opération 94 Désimperméabilisation cour école					
2313 – Opération patrimoniale	0.00 €	12 966.00 €	238 – Avances versées sur commande immobilisation	0.00 €	12 966.00 €
Total chapitre 041 – opération patrimoniales	0.00 €	12 966.00 €	Total chapitre 041 – opération patrimoniales	0.00 €	12 966.00 €
2313 – immobilisations en cours	0.00€	5 000.00 €			
Total 2313 opération 94	0.00 €	5 000.00 €			
Opération 95 – réaménagement OT – mairie					
2313 – Immobilisations en cours		3 088.00 €			
Total 2313 opération 95		3 088.00 €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-7 458.00 €	21 054.00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	-100 000.00 €	113 596.00 €

TOTAL GENERAL	DEPENSES	RECETTES
	48 596.00 €	48 596.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la décision modificative n° 3 sur le Budget Principal de la commune, dans les conditions précitées.
- **D'autoriser** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 sur le Budget Principal de la commune, dans les conditions précitées.
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire **15 OCT. 2026**

Pour le Maire empêché
Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-72	BUDGET PRICIPAL COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026



ID : 030-213000037-20261015-DCM202672-DE